

Où en sommes nous concernant les politiques pénales?

Nous, organisations et associations du monde judiciaire, constatons la nécessité de renouer avec une dynamique collective qui nous a rassemblés voici quelques années.

A cette époque – pas si vieille – les maîtres mots de la politique pénale, exclusivement sécuritaire, étaient répression et emprisonnement, au détriment des principes fondamentaux de notre démocratie et, contrairement à ce que soutenaient certains, sans aucun effet sur la délinquance.

Mais malgré des engagements, des annonces, rien pour l’instant n’a changé, ou si peu...

Nous revendiquons maintenant une politique pénale alternative dont certains éléments figuraient dans le programme du Président de la République actuel : abrogation de la rétention de sûreté, des peines plancher et des tribunaux correctionnels pour mineurs. Ces dispositifs ont démontré leur inefficacité en matière de traitement de la délinquance, leur caractère contreproductif en matière de récidive et ont porté de graves atteintes à la spécificité de la Justice des Mineurs.

D'autre part, la conférence de consensus relative à la prévention de la récidive a posé des pistes de travail intéressantes et étayées pour une réponse pénale de qualité. Nous en soutenons un grand nombre d'entre elles. Nous nous inquiétons cependant que le pouvoir politique en place laisse d'ores et déjà entendre qu'il n'en tiendra pas forcément compte...

Et maintenant que se passe-t-il?

Renoncement, reculade et abandon ne seront pas les principes qui guideront notre action future. **Dès aujourd'hui nous décidons d'enclencher une dynamique collective large qui a pour objectif de parvenir à la mise en place d'une politique pénale audacieuse telle que nous sommes en droit de l'attendre en matière de Justice.**

Nous serons intransigeants sur l'urgence d'une réponse gouvernementale qui reste à ce jour peu lisible et se fait concrètement attendre, et nous nous mettons dès à présent en situation de peser dans les débats et les mobilisations à venir !

Syndicat de la Magistrature (SM) - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) – Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire/Fédération Syndicale Unitaire (SNEPAP-FSU) - Confédération Générale du Travail (CGT) – Observatoire International des Prison (OIP) – Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées (GENEPI) – Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social/Protection Judiciaire de la Jeunesse/FSU (SNPES-PJJ-FSU)– Association Française de Criminologie (AFC) - Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)- SNUCLIAS-FSU (Syndicats Nationaux Unitaires des agents des Collectivités Locales, des ministères de l'Intérieur, des Affaires Sociales et des Finances).